Image not found or type unknown

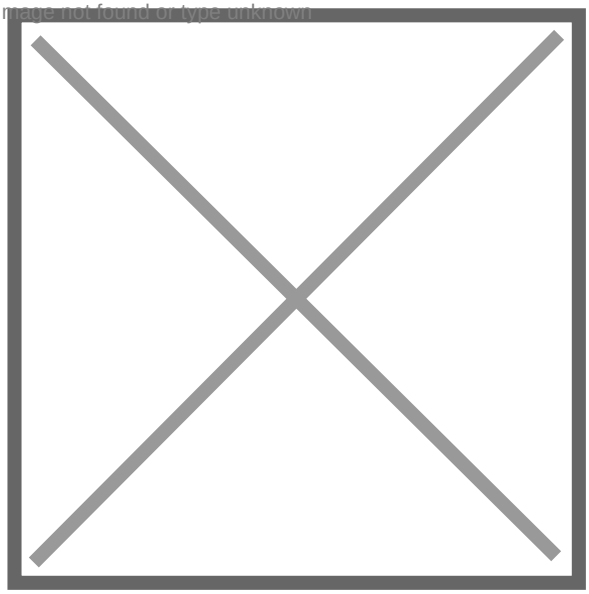

# Fuites d eau apres achat maison

Par **xavi**, le **08/08/2010** à **14:13**

Bonjour,rnbonjour , rnrnrnJ ai acheter une maison il y a 15 jours ( acte de vente signé ) a un particulier sans passer par agence et en mettant en pression les canalisations on s est rendu compte qu on avait une grosse fuite d eau sous la baignoire sur un tuyau partant en sol . rnDe ce fait nous avons appellé un ami artisan plombier qui est venu constater les degats et nous a apris que nos tuyaux était pourris et qu il faudrait refaire toute l installation . rnAuparavent comme nous avions eu les clefs avant la signature j avais deja detecté des fuites en combles qu avais refais la proprio au noir sans facture. rnUn recours est il possible ? Pour moi c est a l ancienne proprio de faire les reparations a ses frais. rnPouvez vous me renseigner au plus vite sachant qu en ce moment je dors a l hotel rnrnmerci de votre comprehension

Par **sosjuju**, le **08/08/2010** à **17:56**

bonjour,rnce genre de problème aurait pu être découvert par vos soins lors de vos visites avant l'achat. N'est pas un vice caché un vice apparent et dont l'acheteur a pu se convaincre lui même. c'est pour cela qu'il est conseillé lors des visites pré achat d'ouvrir en grand tous les robinets...rnSi sur l'acte de vente il y a en plus inscrit que c'est une vente "en l'état" ce problème a toute les chances d'être le votre à présent et non pas celui du vendeur.rnbon courage

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés